



03

Juin 2020

Feuille de chroniques villageoises sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche.

Adieu Bernard...



Bernard BONNARD nous a quitté le 26 Mai 2020, dans sa 77ème année... La plupart des villageois, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, appréciaient cet homme calme et pondéré, toujours à l'écoute des autres, ne se départissant jamais d'un sourire amical et bienveillant.

Il était un homme qui comptait dans les milieux agricoles de notre territoire, jusqu'au niveau départemental. C'était un infatigable formateur pour de nombreuses générations de jeunes du Lycée Robert Schuman, qui ont appris le métier de paysan en bénéficiant de sa riche expérience. Il avait été adjoint au Maire sous la mandature de Jean MENNECART. Il avait été lui aussi victime de ragots sordides qui lui avaient coûté son élection en 1995...

Il était conseiller municipal et avait été élu aux élections municipales du 15 Mars dernier...
Il nous manquera...

Elections du Maire et des adjoints...

Habemus Papam! (ou si l'on pourrait dire *Habemus Mamam!*)

Après deux mois de confinement, le 23 Mai 2020, s'est tenue en la Mairie d'Ugny le Gay une réunion du Conseil Municipal pour élire le Maire et ses adjoints.

Petit rappel des épisodes précédents: sept conseillers sur onze étaient issus de la liste "Ensemble pour un village uni et gai" conduite par Dominique MARCOTTE. Celle-ci détient donc la majorité absolue au sein du Conseil. Quatre conseillers viennent de la liste d'opposition conduite par Charles WATON et Patricia FEROT.

Pour l'élection du Maire, deux candidates étaient en lice: Madame Sylvie LELONG, qui, pour rappel, ne voulait pas se représenter, et Madame Patricia FEROT, issues des deux listes opposées.

C'est Madame LELONG qui a été élue par huit voix contre deux à son adversaire, le nombre de votants étant de dix... Cela veut dire que deux conseillers de la liste d'opposition n'ont pas voté pour leur candidate...

Madame LELONG est donc élue Maire pour un troisième mandat...

Pour l'élection du premier adjoint, deux candidats se présentaient également: Madame FEROT et Monsieur Raymond COUTTE, tous deux provenant également des deux listes qui s'affrontaient lors des dernières élections.

C'est **Madame FEROT** qui l'a emporté par huit voix contre deux à Monsieur COUTTE. Ce qui veut dire que quatre membres de la liste "ensemble pour un village uni et gai" ont désavoué leur candidat...

Pour le poste de deuxième adjoint au Maire, la situation est encore plus surréaliste: Madame FEROT a proposé la candidature de Monsieur Bernard BONNARD, élu sur la liste adverse, contre Monsieur Joël THEVENIN.

Monsieur THEVENIN a été élu par sept voix contre trois à son adversaire.

Au moins un conseiller de la liste opposée a donc voté pour lui...

Comment dans ces conditions, croire que certains protagonistes de cette campagne électorale étaient dans une réelle opposition?...

Fin de mascarade électorale à Ugny le Gay...

L'élection du Maire et des adjoints au sein du Conseil Municipal s'est donc déroulée sous le seau de la grande réconciliation. Nous ne pouvons nous empêcher de sourire de cet état de fait, puisqu'il est l'illustration parfaite de l'analyse que nous avons faite sur le climat général de ces élections, dans le numéro un de notre feuille de chroniques villageoises...

Aujourd'hui les masques sont tombés. Une fois les importuns évincés, nos élus se sont "rabibochés", ramant de concert dans la barque municipale, faisant fi des promesses électorales contradictoires tenues dans chaque camp...

Certes nous saluons la volonté des conseillers municipaux de travailler à l'unisson et de gommer les désaccords et les attaques qui ont fusé ici et là lors de la campagne électorale. Après tout, n'avions-nous pas fait la même chose en 1995, lors des élections du Conseil Municipal,

Dans le compte-rendu du conseil municipal du 24 Juin 1995, il est d'ailleurs écrit:
"...dans un souci de conciliation et pour tenir compte des résultats des élections, il serait bon de nommer deux adjoints issus de la liste majoritaire, et un adjoint issu de l'autre liste..."

Mais à cette époque les listes en présence ne nous avaient pas gratifiés d'un programme conséquent... Hors là, les divergences ne manquent pas dans les propositions de chacun des projets en présence:

_ les uns militaient pour un plateau surélevé pour freiner la vitesse des voitures Place de l'Eglise, les autres n'en voulaient pas.

_ pour l'une des listes, la mise en vidéo-surveillance du village était soumise à l'approbation de la population, les autres installaient ce système sans demander l'avis des habitants...

Je parle de vidéo-surveillance, mais certains diront vidéo-protection: tout est affaire de confiance envers la société dans laquelle nous vivons... Mais nous en reparlerons...

_ pour l'entretien des espaces publics, les uns voulaient augmenter fortement les heures de l'employé municipal, les autres ne l'envisageaient pas...

_ baisse des impôts et des taxes évoquée dans un projet mais pas dans l'autre, comme la nécessité d'agir pour l'environnement, ou la volonté de peser sur les décisions de la communauté d'agglomération...

Par souci de cohérence et pour respecter le choix des électeurs qui ont voté en fonction des projets présentés à leur suffrage, il serait bon aujourd'hui que nos élus nous disent quel programme vont-ils privilégier, puisque chaque liste en présence a maintenant un pied dans l'exécutif municipal... Sans cette clarification, j'ai bien peur que nos représentants ne s'entredéchirent pour le choix des projets à venir, ce qui paralyserait l'action de nos élus et ferait vite tourner l'assemblée municipale en "kakistocratie"...

Droit de réponse à Monsieur LELONG...

Chaque sortie de notre feuille de chroniques villageoises est suivie de la parution d'un feuillet pamphlétaire, écrit par Monsieur Pierre LELONG, d'une grande tendresse à mon égard. Cette feuille est la preuve qu'au moins un habitant du village lit la prose que je communique tous les mois à nos concitoyens.

Loin de moi l'idée de répondre aux attaques à la limite de la diffamation de Monsieur LELONG, car selon le "théorème de Brandolini", cet exercice me prendrait trop d'énergie...

Je dois tout de même vous dire que ce qu'il écrit a aiguisé ma curiosité, et je me suis penché sur l'évolution des indemnités des Maires. En 1900, figurez-vous qu'ils n'en touchaient pas, car comme aujourd'hui d'ailleurs, les activités du Maire étaient bénévoles. Ce n'est qu'après la guerre que l'état a considéré qu'il fallait indemniser les Maires afin de compenser les frais occasionnés par leur charge... En 1950, celles-ci s'élevaient à une somme équivalant à 924 euros... par an...

Quant à couper les arbres, je n'y vois aucun inconvénient, sauf lorsque ceux-ci sont sur le domaine public et qu'on n'a pas demandé l'autorisation au Maire de la commune... Et puis dire qu'on n'a pas le droit de critiquer les coupes rases dans les forêts parce qu'on se chauffe au bois, c'est comme dire qu'on n'a pas le droit de critiquer les centrales nucléaires parce qu'on utilise l'électricité, ou critiquer les GAFAM parce qu'on fait des recherches sur Google... A ce moment là, on ne peut plus rien critiquer...

Enfin, au vu de la qualité professionnelle de l'impression de ses feuilles, Monsieur LELONG utilise une photocopieuse laser, de très haute qualité. J'ose espérer qu'il ne se sert pas de celle de la mairie, aux frais du contribuable...